

## SERVICE EN LIGNE

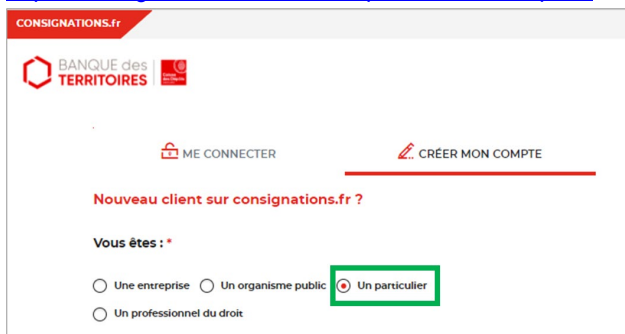
> CONSIGNATION DES PROVISIONS POUR FRAIS D'EXPERTISES MEDICALES CPH

> RESTITUTION DES PROVISIONS POUR FRAIS D'EXPERTISES MEDICALES CPH

# MODE D'EMPLOI Particulier Plaignant

### 1. Etape 1 – Création de mon compte client depuis le site sécurisé :

- <https://consignations.caissedesdepots.fr/mon-compte/>



CONSIGNATIONS.fr

BANQUE des TERRITOIRES

ME CONNECTER | CRÉER MON COMPTE

Nouveau client sur [consignations.fr](https://consignations.fr) ?

Vous êtes : \*

Une entreprise  Un organisme public  Un particulier  Un professionnel du droit

!! Choix du profil « PARTICULIER » (plaignant)

### 2. Etape 2 – Création de ma demande de consignation ou de déconsignation

#### 2.1 SENS CONSIGNATION

- Remplissez le formulaire pour consigner vos provisions
- Joignez les pièces justificatives\* suivantes :
  - Votre pièce d'identité
  - La décision de justice signée avec la formule exécutoire relative à votre affaire
- Recevez ensuite l'accusé de réception de votre demande par mail et retrouvez-le dans votre espace personnel
- Versez les fonds à consigner → **il est essentiel de bien préciser le numéro de la demande (indiqué dans le récapitulatif de la demande digitale) dans le libellé du virement.**

#### 2.2 SENS DECONSIGNATION / RESTITUTION DES FONDS

- Remplissez le formulaire pour récupérer vos provisions
- Joignez les pièces justificatives\* suivantes :
  - Votre pièce d'identité
  - Votre relevé d'identité bancaire (RIB)
  - La décision de justice signée avec la formule exécutoire relative à votre affaire (à récupérer auprès du greffe)
- Recevez ensuite l'accusé de réception de votre demande par mail et retrouvez-le dans votre espace personnel

### 3. Etape 3 - Suivi de ma demande

- Suivez l'avancement de votre demande grâce au tableau de suivi dédié
- Disposez du récépissé de consignation (sens consignation) ou du justificatif de paiement (sens récupération), dès traitement de votre demande par nos équipes de gestion

#### Besoin d'aide ?

Nos conseillers sont à votre écoute pour toutes questions relatives à la démarche en ligne au 01 58 50 89 88 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h00.

\* en veillant à leur bonne lisibilité